

leurs revenus. En 1736 au terme de sa visite pastorale, l'évêque Bacigaluppi émit un sévère décret d'excommunication envers les prieurs pour leur mauvaise administration. Ce sont Francesco Revello pour l'année 1709, Giovanni-Battista Gioanni pour l'année 1711 et Francesco Osenda pour les années 1733-34.

Pendant une vingtaine d'années il n'y eut plus d'irrégularités. A la chapelle de Castou se succédaient les célébrations et les nominations des prieurs. Le prêtre de Saorge Paolo Revelli en reçut par investiture la cha-

pellenie. Bon ecclésiastique, fidèle à ses fonctions, il administra Castou «*d'une conduite despotique*» pendant quarante-deux ans. Les propriétaires terriens étaient satisfaits et les prieurs qu'ils avaient désignés collaboraient volontiers avec lui. En 1776, don Paolo mourut «*en âge avancé et décrépi, n'ayant plus toute sa tête*».

Le curé Giuseppe Cassotti monopolisa la gestion spirituelle et économique, il confisqua les livres de comptes et nomma des administrateurs de son propre chef. Les propriétaires de Castou s'insurgèrent et accusèrent Cassotti d'abus de pouvoir et de détournements auprès du ministère royal et du fisc. Le 9 juillet 1791, Dionisio Taulaigo et Francesco



Marque de nivellement sur la chapelle.  
Photo Michel BRAUN

